



Réunion du 28 Mai 2015

Présents : MM. BACCONNET – BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON – CLOAREC – DEBOUDARD – DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET – MOURLON – POUCHOL – SENETAIRE –

Absent excusé : Mr COTTET.

Date de convocation : 20/05/2015

L'an deux mil quinze, le vingt-huit mai le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme BACCONNET Chantal a été nommée secrétaire de séance.

QUESTIONS DEBATTUES

Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires

Remarques sur le précédent compte-rendu de la réunion du 13/04/2015 : Danielle LENOBLE précise que c'est Bernard MAY qui lui a demandé l'accès à l'étang des Persats en cas d'incendie.

Ordre du jour

Requête d'Isabelle MAGNOL : concernant l'avis favorable du Sous-Préfet pour le permis de construire du bâtiment d'accueil de Chancelade en date du 07 janvier 2015. Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure engagée par Mme MAGNOL à l'encontre de la Préfecture du Puy-de-Dôme et de la Mairie de Charensat en date 19/05/2015. Danielle LENOBLE souhaite que ce document soit lu à l'Assemblée. Mr le Maire lui propose de le lire elle-même. Après lecture, Mr le Maire expose et explique encore une fois les raisons pour lesquelles le conseil municipal précédent, en concertation avec Mme GRONOWSKI Isabelle architecte du projet, ont décidé de cette implantation : étude de faisabilité, terrain viabilisé, emplacement aménagé, propriété communale, continuité du bâti, respect RT 2012. Mr le Maire demande au Conseil Municipal de :

- . l'autoriser à utiliser la protection juridique communale afin de défendre ce dossier,
- . de transmettre une délibération motivée avec tous les arguments qu'il a évoqués auparavant après la lecture du recours de Mme MAGNOL,
- . et si nécessaire de déposer une nouvelle demande de permis avec délibération et implantation plus proche des limites séparatives afin d'assurer la continuité du bâti.

Vote : 8 voix pour et 4 contre, Thierry CHAMBON, Agnès DEBOUDARD, Danielle LENOBLE, Marc MOULON étant opposés à l'implantation de ce projet sur cette parcelle.

Assignation devant le Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand du créateur du site internet « Charensat.com » : Mr le Maire informe l'assemblée que le responsable du site est à présent identifié et qu'une assignation est en cours de transmission.

O.N.F. : Les coupes de bois programmées pour l'année 2015 sont les suivantes : parcelles n° 6 : 2,47 ha, n° 7 : 9,58 ha et n° 12 : 0,84 ha. Accord. Les ventes de l'année dernière qui n'ont pas eu lieu seront remises sur le marché cette année.

Tarifs gîtes : Mr le Maire explique que chaque année, les gîtes de France demande de délibérer pour la révision des tarifs des gîtes. Le délai pour adresser cette délibération est de 15 jours, et il n'est pas toujours possible de réunir le Conseil Municipal dans le délai imparti. C'est pourquoi, pour la saison 2015-2016, les tarifs restent inchangés et pour la prochaine saison 2016-2017, il est demandé au Conseil Municipal de délibérer maintenant :

Accord pour modifier les tarifs des gîtes pour la saison 2016-2017 de la manière suivante : de 230 € à 240 € - de 270 € à 280 € - de 335 € à 340 € - de 375 € à 380 €. La délibération afférente à ces tarifs sera prise au moment voulu en 2016 et rattachée à une précédente réunion si besoin.

Courrier de Jean-Claude BREGERE pour signaler les dégâts du mur du bief du Moulin du Betout. Le Conseil Municipal décide de vérifier la propriété de cet ouvrage. Dans l'immédiat, sécurisation du site par la pose de rubalise et de signalisation.

Demande de subvention du Comité de Jumelage de Charensat : pour l'organisation du 50^e anniversaire de rencontre avec Hohentengen en partenariat avec le Club de Foot, en juillet 2016, ainsi que la réservation de la salle polyvalente pour les 22, 23, et 24 juillet 2016. Le Conseil Municipal décide de rechercher le montant attribué lors du 40^e anniversaire et de se baser sur cette somme pour attribuer la subvention.

Demande de Loriane BASCOBERT : Suite à ce courrier, une réunion de travail a été organisée le 22/05/2015 au village de La Gorce en présence de Sylvie RICO, de Loriane BASCOBERT, de Mr le Maire, des adjoints (CLOAREC, SENETAIRE) et des membres de la commission communale (COTTET, DUBOISSET, MOURLON). Mme BASCOBERT doit adresser un courrier à la Mairie afin de donner sa réponse sur la solution proposée. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lui donner un délai pour adresser sa réponse.

Courriers de Jean-Michel COURTADON qui demande à ce que l'aération fixée sur le mur de la boucherie soit immédiatement arrêtée et enlevée dans un délai d'un mois car elle est située au-dessus de son terrain. Le conseil municipal propose de lui répondre qu'une réunion sera organisée sur le terrain avec les services de la DDT, Isabelle GRONOWSKI architecte, afin de trouver une solution.

SMADC : Un rééquipement informatique sera programmé en 2016. Pour les écoles, une étude du Smadc montre qu'il n'est pas judicieux de mutualiser les moyens et d'intégrer la maintenance des postes informatiques des écoles à ceux des mairies car le coût de la cotisation augmenterait de façon trop importante par rapport au service apporté. Le Conseil Municipal décide de :

- demander le changement du poste informatique le plus ancien en 2016
- de demander, si besoin, à un prestataire privé un devis pour le renouvellement de l'ordinateur de l'école, et la maintenance.

Emploi d'Avenir : Suite à une annonce diffusée par Pôle Emploi, deux candidatures ont été retenues pour le poste de garde-pêche à Chancelade. Après vérification, un des candidats ne remplissait pas les conditions pour prétendre à un emploi d'avenir, c'est donc Kévin MAUFUS qui a été retenu. Son contrat, de 35h, pris en charge à 75% par l'Etat, a débuté le 11/05/2015.

Pour le bon fonctionnement de son poste de travail, il est nécessaire d'acheter du matériel : moteur électrique ou thermique avec équipement, de le nommer régisseur de recettes, et lui attribuer une indemnité de régisseur de 110€/an, et demander son assermentation pêche, chasse, et piégeur. Accord. Il devra également effectué une formation au cours des trois années de son contrat. Accord pour reprise black-bass aux Persats et prix de vente au kg : 15 €.

Courrier de Bernadette BELLOEUF : des travaux de séparation du réseau d'eau à Chez Vialle sont en cours afin d'attribuer un compteur d'eau à Alexis CAZES, pour l'utilisation de la stabulation pour son élevage bovin, et pour l'alimentation de la maison de Bertrand BELLOEUF.

Réunion le lundi 22 juin à 9h30 en mairie avec Mme PIERRAT de la DDT pour l'état des lieux de l'alimentation en eau potable sur la commune.

Problème de connexion internet et couverture mobile sur la commune : Les maires de la communauté de Communes « Cœur de Combrailles » doivent faire remonter les difficultés rencontrés sur leur commune en recensant les différents lieux : Villages des Conchons, de Troissagnes, des Lignièrès, de Chancelade, Montaudot et Chez Vialle.

Rappel du courrier de Anton DU MEE qui souhaite échanger du terrain au village de La Poumerole, suite à une entrevue en mairie avec Mr le Maire. Le Conseil Municipal décide de :

- maintenir sa précédente décision, et ne souhaite pas procéder à d'autres échanges dans ce village
- demander à Mr DU MEE d'enlever les arbres qu'il a plantés sur le domaine communal.

Achat de matériel pour la salle polyvalente : Accord pour demander des devis pour différents achats :
- chauffe-plat, sono portable, auto-laveuse, casier à assiettes, corbeille à pain, verres à pieds, pendule.

Demande d'Agnès DEBOUDARD pour l'ouverture du « RELAIS DES COMBRAILLES » du 18 au 26 juillet 2015 pour conserver sa licence IV. Accord

Procès-verbal d'abandon de terrain cadastré A n° 435 aux Gourillats. Ce terrain est abandonné et non entretenu depuis de nombreuses années, la commune va réaliser les travaux d'entretien nécessaire comme personne ne s'est manifesté depuis la publication de ce procès-verbal. Accord

Devis des Ets DUMONTAUX Père & Fils : pour le remplacement de 2 pneus pour le tracteur d'un montant de 1 980 € HT. Demander un devis avec une autre marque de pneus, voir si certains pneus sont mieux adaptés à un gonflage à l'eau. Autre possibilité : mettre des masses.

Demande de Mr HENDRIX à Fournol qui souhaite modifier le passage devant leur habitation en élargissant le chemin qui passe derrière afin que les véhicules agricoles puissent l'utiliser. Accord pour demander un devis au SIVOM d'AUZANCES pour la réalisation de ces travaux d'élargissement et le soumettre à Mr HENDRIX, et demander l'autorisation aux propriétaires concernés.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,